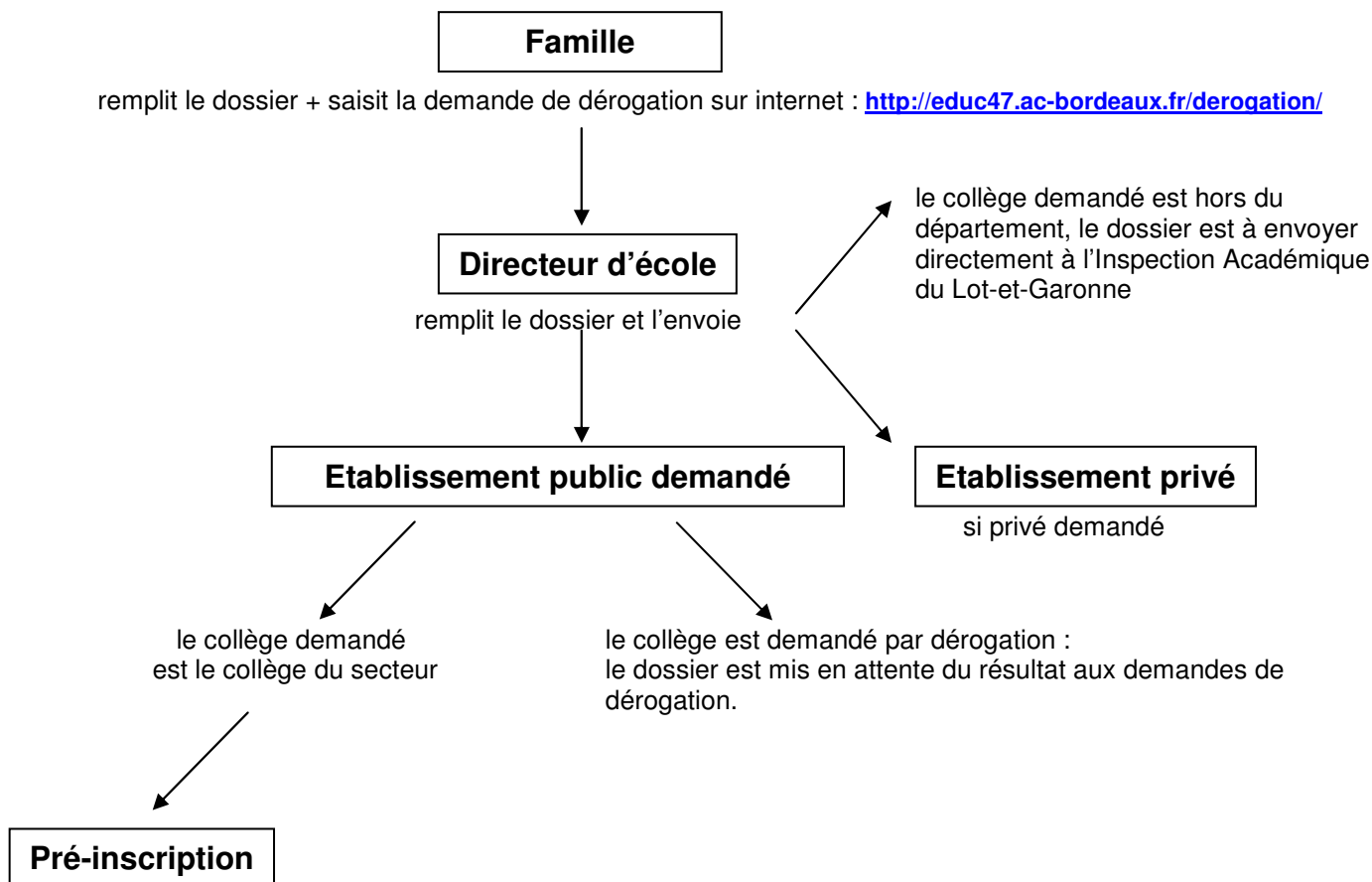


ENTREE EN 6^{ème} PROCEDURE RENTREE 2010



L'Inspectrice d'Académie prend les décisions finales d'affectation

Les élèves ayant demandé une dérogation sont affectés soit dans le collège demandé si la dérogation est accordée, soit dans le collège de secteur si la dérogation est refusée.

Les familles consultent le serveur pour connaître les résultats des dérogations.

Les établissements consultent le serveur pour connaître les résultats.

Les élèves sont définitivement inscrits dans leur collège d'affectation après confirmation des familles auprès des collèges d'affectation.